

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

### Décision NU/MRF/MP n° 2014-07 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 portant délégation de signature du directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques au délégué du directeur

NOR : DEVT1420820S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2011-31 consentie le 1<sup>er</sup> juillet 2011 au directeur du département du matériel roulant ferroviaire par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2012 par note de département n° MRF 12-004 au directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques par le directeur du département MRF,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à Mme Fabienne ANASTASSIADES, déléguée du directeur, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n° 1 (application du droit du travail et gestion des ressources humaines), de la disposition n° 2 (sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) et de la disposition n° 3 (dispositions générales) de sa délégation de pouvoirs du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (note de département n° 12-004) susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne ANASTASSIADES, déléguée du directeur, de donner délégation à:

M. Rogério DO OUTEIRO, responsable des ressources humaines de l'unité;

M. Franck BERRU, responsable de l'atelier de maintenance des trains de la ligne 1,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

#### Article 3

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MRF/MP n° 2013-07 en date du 1<sup>er</sup> juin 2013 et publiée au *Bulletin officiel* le 25 août 2013.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

*Le directeur de l'unité de maintenance  
du matériel sur pneumatiques,  
D. GURIEC*